# Dans le cadre de la préparation du Forum mondial de l'eau 2012





Synthèse de la manifestation

**LUNDI 20 JUIN 2011** 







# Sommaire

Conclusions des Rencontres	3
Synthèse des discussions	7
Présentations powerpoint des intervenants	17
Questionnaire de satisfaction : les résultats 6	63
Liste des participants	67





**Conclusions** des rencontres



Dans le cadre du Forum mondial de l'eau "le Forum des Solutions", Marseille 2012

### Rencontres de la solidarité pour l'eau

dans le bassin Rhin-Meuse

FORUM
MONDIAL
DE L'EAU



130 acteurs de l'eau, élus et représentants des collectivités territoriales et membres d'associations réunis le 20 juin à Metz Lundi 20 juin 2011, Centre Pompidou-Metz

Objectifs de ces Rencontres préparatoires au Forum mondial de l'eau :

■ Informer les collectivités du bassin des possibilités d'actions et de financements

pour les projets d'accès à l'eau et à l'assainissement au profit de zones défavorisées de notre planète (loi Oudin, Santini)

- Convaincre, par les solutions présentées, de nouveaux porteurs de projets
- Pacte d'Istanbul







#### En 2010 :

l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu plus de 30 projets de solidarité (alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées)

1 million d'euros à des actions pour l'eau en Afrique subsaharienne, à Madagascar, en Haïti, au Laos...

- Importance d'inscrire ces expériences de coopérations décentralisées dans la durée en adaptant les technologies et les solutions selon les pays et les populations
- Les projets « eau potable » doivent également associer le traitement des eaux usées
- Implication nécessaire des populations locales, et particulièrement des femmes
- Gouvernance des projets







 $\textbf{Toutes informations}: www.eau-rhin-meuse. \textit{fr/actua/2011/colloquesolidarite\_après.html}$ 





**Synthèse** des discussions

### Devenez un acteur solidaire pour l'eau

### **Ouverture**

### Claude GAILLARD Président du Comité de bassin Rhin-Meuse

Au moins un milliard d'individus n'a pas accès à l'eau potable et deux milliards à un assainissement convenable. Il convient dès lors de réfléchir à la coopération des différents acteurs concernés par ces questions ainsi qu'à la mise en commun des savoir-faire permettant de faire face à ces enjeux internationaux essentiels.

La France aura le privilège d'organiser le sixième Forum de l'Eau à Marseille en 2012. Cet événement, tout comme les débats qu'il introduit, devront permettre de sensibiliser et d'impliquer encore davantage les élus locaux, ONG, associations ou représentants de Syndicat des eaux ou d'Agence de l'eau.

### Dominique GROS Maire de Metz

Dominique Gros indique au préalable que, le thème de l'eau lui tenant à cœur, il a lui-même impulsé un projet de coopération décentralisée entre Metz et le district de Djambala en République du Congo.

La gestion de l'eau, dès lors qu'elle est collective, n'est pas un bien si coûteux. Elle oblige toutefois à établir une politique commune de l'eau. Par conséquent, la coopération décentralisée semble être le meilleur moyen d'agir efficacement. Dominique Gros souhaite qu'en ce domaine, la solidarité prédomine toujours davantage sur l'ensemble de la planète.

# Paul MICHELET Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le sixième Forum de l'Eau, qui se tiendra en 2012, a été baptisé Forum des Solutions. Loin des simples déclarations d'intention, il permettra la concrétisation de solutions pérennes.

L'objectif de cette matinée est de démontrer à travers plusieurs expériences de coopérations décentralisées que les solutions existent, ainsi que les supports techniques, financiers et législatifs. Des témoignages, complétés par des échanges avec la salle, permettront d'illustrer par l'exemple les possibilités et les modalités d'engagement d'actions de solidarité en faveur de l'accès à l'eau et pour l'assainissement, dans les pays en voie de développement.

# Appui à la gestion intercommunale des ressources en eau potable avec l'Association des communes de Mbam et Inoubou (Cameroun)

Jean-Marc Riebel et Denis Schultz, respectivement Vice-président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) du Bas-Rhin et Directeur de l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD), présentent une expérience de coopération décentralisée initiée par l'IRCOD et soutenue notamment par le SDEA. Paul Michelet précise que cette initiative a été récompensée lors de la dernière édition des Trophées de l'Eau organisée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Jean-Marc Riebel ajoute que la zone géographique concernée regroupe huit communes camerounaises pour une population estimée à près de 200 000 habitants. Dans cette région qui ne manque pas d'eau, l'enjeu était d'améliorer durablement sa qualité, mais surtout de transmettre une expérience en termes de gouvernance afin que les élus restent maîtres de leur distribution d'eau.

Denis Schultz explique que ce projet est né d'une coopération entre l'une de ces communes et l'IRCOD. Face au manque de moyens constaté sur place, l'intercommunalité est apparue comme la solution idoine. Après la création d'une association de communes baptisée ASCOMI (Association des communes de Mbam et Inoubou), l'IRCOD s'est chargée de monter ce projet en impliquant de multiples partenaires financiers (Union Européenne, SDEA, Agence de l'eau Rhin-Meuse, AFD), techniques (l'ENGEES de Strasbourg et l'ENSP de Yaoundé par exemple) ou de concertation, avec la participation notamment des Ministères camerounais concernés (MINATD et MINEE).

Denis Schultz ajoute que ce projet s'est appuyé sur un diagnostic du système de distribution d'eau actuel, qui a révélé une multiplicité des intervenants, une absence de coordination des actions et des financements, aboutissant par conséquent à une inégale répartition des ouvrages sur le territoire. Par ailleurs, l'absence totale de contrôle sanitaire explique la mauvaise qualité générale de l'eau.

Jean-Marc Riebel confirme que les missions d'analyse menées sur le terrain ont insisté sur la qualité et la durabilité nécessaires à apporter aux ouvrages. Après ces enquêtes techniques préliminaires indispensables, le 4 novembre 2010 a vu la création du SYCOMI, premier Syndicat de l'eau du Cameroun. Dans un objectif de bonne gouvernance, c'est à lui qu'a été confié le pouvoir de décision dans le domaine de la distribution d'eau. Jean-Marc Riebel relaie également l'importance des Comités de gestion mis en place pour assurer la gestion de chaque point d'eau, qui se composent de six personnes dont 50 % de femmes.

Denis Schultz poursuit en ajoutant qu'une enquête de consentement à payer a été menée auprès des foyers concernés pour déterminer le prix de ce service de distribution d'eau. Elle a abouti à un chiffre se situant entre 200 et 500 CFA par mois, soit moins d'un euro.

Jean-Marc Riebel insiste pour sa part sur la nécessité de participer à la gestion et à la maintenance des ouvrages, citant notamment des campagnes annuelles d'analyse de l'eau menées en concertation avec une ONG camerounaise présente sur place.

En conclusion, Denis Schultz et Jean-Marc Riebel mettent en avant l'importance d'une juste répartition des compétences, guidée par le souci de confier les manettes aux responsables locaux, pour assurer la pertinence de cette coopération décentralisée sur la durée.

### Echanges avec la salle

Anne Belbeoc'h, de l'Agence de l'eau Seine Normandie, souhaite connaître les détails du plan de financement de ce projet.

Denis Schultz explique que plus de 50 % du financement provient de l'UE et 30 % de l'AFD. Les autres sources de financement sont l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, le SDEA, la région Alsace ainsi que les communes camerounaises, concernées à hauteur de 5 % de leur budget annuel. La masse globale de départ s'élève à 1,7 million d'euros sur quatre ans.

Membre de l'Association Les Puisatiers, une participante tient à souligner les difficultés qu'engendre le financement de la maintenance des ouvrages réalisés. Elle constate un hiatus entre le coût de ces ouvrages et de leur entretien et la situation difficile de ces populations.

Denis Schultz rappelle que ce prix a été fixé suite à une enquête de consentement à payer. Par ailleurs, la possibilité d'annualiser cette contribution est actuellement à l'étude pour prendre en compte le rythme des récoltes dans cette région agricole. Enfin, Denis SCHULTZ note que ces populations doivent être sensibilisées au prix de l'eau et s'en acquitter pour assurer la durabilité du projet.

Nicole Feidt, Maire de Toul et responsable des relations internationales à l'AMF, indique qu'une section de l'Association des Maires de France travaille en particulier sur la coopération décentralisée, en collaboration avec le Ministères des Affaires étrangères et l'association Cités Unies France. Elle tient à souligner l'importance du suivi de ces projets, afin qu'ils restent toujours au bénéfice des populations.

### « 1 000 jarres pour l'eau potable » dans les villages flottants du Lac de Tonlé Sap (Cambodge)

Mylène Demongeot, marraine de l'ONG HAMAP (Haltes Aux Mines Antipersonnel), fait part de son engagement aux côtés de l'organisation, depuis sa création en 1999. Elle se réjouit de voir l'ONG se diversifier en s'attaquant aux problématiques de santé, d'éducation et d'accès à l'eau.

Grâce au travail de ses bénévoles et à la confiance de ses partenaires financiers et institutionnels, HAMAP a vu le nombre de ses projets doubler en 2010. L'ONG a ainsi réalisé 31 actions dans onze pays, permettant notamment à 17 000 personnes d'accéder à l'eau potable. Mylène Demongeot remercie en particulier l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour son soutien dans des missions d'eau menées en Mauritanie.

Joël Kaigre, Président de l'HAMAP, précise que le but de l'ONG n'est pas de *faire*, mais *d'aider à faire* en renforçant les capacités des acteurs locaux et en privilégiant la pérennité des projets entrepris. Ainsi, une expérience a été menée sur trois villages du Lac de Tonlé Sap, en collaboration avec l'ONG locale, Osmose. Constitués d'habitations précaires flottantes, ces villages organisent toutes leurs activités quotidiennes autour de l'eau impure du lac, dont l'ingestion est un problème majeur qui engendre le développement de nombreuses maladies et l'augmentation de la mortalité maternelle et infantile. La première action a donc été la distribution, en novembre 2009, de 300 jarres filtrantes, dont l'achat a été rendu possible grâce au financement accordé par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. La distribution s'est accompagnée d'une formation à l'utilisation de ces jarres, vendues à un prix symbolique à la population locale.

Suite au passage du typhon Ketsana sur la Province de Ratanakiri en 2009, HAMAP et Osmose se sont associés à d'autres ONG et au Comité d'Urgence créé à l'occasion, afin de délivrer 1 000 jarres filtrantes et une formation adéquate en urgence aux populations les plus touchées. Ces projets de coopération sont financés par la population locale à hauteur de 10 % (sous forme de fonds ou en nature) et par HAMAP pour 50 %. L'ONG recherche en permanence de nouveaux partenaires.

### Echanges avec la salle

Etienne Gehin, représentant l'association des Amis Lorrains du Laos, s'enquiert des indicateurs utilisés pour suivre la diminution des maladies transmissibles par l'eau et de l'implication de l'administration locale.

Joël Kaigre explique que les populations sont suivies régulièrement à la fois par les équipes de santé de l'ONG et par Osmose. L'Etat cambodgien se désintéresse quant à elle du sort de ces villages flottants, considérés comme des bidonvilles.

Sarah Coulibaly, chargée des Partenariats institutionnels à Action Contre la Faim, souhaite en savoir plus sur le temps qui a été nécessaire à HAMAP pour s'adapter à la situation d'urgence induite par le passage du typhon.

Joël Kaigre précise que les filtres étaient déjà sur place mais qu'il a fallu les déplacer vers les régions touchées par cette catastrophe. Grâce aux efforts des bénévoles, une dizaine d'ONG a été mobilisée en à peine cinq jours pour venir en aide aux victimes.

### <u>Etre acteur de la solidarité :</u> la loi « *Oudin-Santini* » et le Pacte d'Istanbul pour l'eau

### Henri BEGORRE Maire de Maxéville

Henri Begorre rappelle que le Forum de l'Eau organisé à Mexico en 2006 avait reconnu le rôle majeur des autorités locales dans l'organisation des services d'eau et d'assainissement. Trois ans plus tard, lors du Forum de l'Eau d'Istanbul, la France a insisté pour que ces autorités disposent effectivement du pouvoir et des moyens nécessaires pour assurer ces missions.

Le Pacte d'Istanbul pour l'eau a donc souligné l'importance du rôle des autorités territoriales pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement définis par l'ONU, qui visent notamment à réduire de moitié le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau ou à l'assainissement.

Pour y parvenir, la coopération décentralisée offre la possibilité aux collectivités françaises de nouer des partenariats avec des collectivités étrangères dans le cadre d'une Convention. La loi Oudin-Santini du 9 février 2005 encourage ces actions de solidarité internationale en permettant aux collectivités et Agences ou Syndicats d'eau et/ou assainissement de leur allouer jusqu'à 1 % de leur budget.

Henri Begorre annonce que 18 millions d'euros ont été affectés à la coopération décentralisée en 2009, soit 22 % de plus qu'en 2007. Cependant, le total du montant mobilisable grâce à la loi Oudin-Santini est estimé à 60 millions d'euros. Pour cette raison, le prochain Forum de l'Eau, qui se tiendra à Marseille en 2012, aura notamment pour objectif de sensibiliser les élus sur ces questions.

En résumé, la coopération décentralisée apparaît comme un outil privilégié pour le partage des bonnes pratiques et l'accès des populations aux services essentiels, encouragé et facilité par le Pacte d'Istanbul et la loi Oudin-Santini.

### L'accompagnement de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

### Christian SZACOWNY Délégué aux Relations Institutionnelles

Christian Szacowny indique que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse consacre 0,7 % de son budget à la coopération décentralisée, soit plus d'un million d'euros par an, dans le cadre de la loi Oudin-Santini. Ces aides s'adressent d'abord aux pays les plus pauvres, dont le PIB est inférieur à 1,25 dollar par jour, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du sud-est, mais également dans certains pays d'URSS comme la Moldavie.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse mène à la fois des actions de solidarité (alimentation en eau, assainissement, formation par exemple) et des actions dans le cadre institutionnel, en accompagnant les instances de ces pays dans la gouvernance de l'eau, notamment *via* des échanges d'experts.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse finance ces projets à hauteur de 50 % dans la limite de 50 000 euros, à la condition que 10 % de leur montant soit pris en charge par les populations locales sous différentes formes. Les élus des collectivités territoriales sont invités à profiter des outils et des textes réglementaires en place pour se mobiliser aux côtés de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

### Echanges avec la salle

Christian Eckert, député de la Meurthe-et-Moselle, estime que les 18 millions d'euros consacrés à la coopération décentralisée en 2009 sont dérisoires en comparaison des enjeux évoqués. Il appelle donc de ses vœux une mobilisation politique pour promouvoir ces actions, en respectant toujours des obligations de transparence, de suivi et de durabilité des projets entrepris.

Henri Begorre partage ces constats. Cependant, il souligne que l'engagement des collectivités dans ce domaine est souvent freiné par des enjeux de clivage.

Roméo Pasqualetto, du SIE de Florange, salue les dispositifs existants mais souligne les difficultés économiques auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales en France.

Claude Gaillard estime que les dépenses prioritaires sont définies par les responsables élus. Les collectivités qui ne s'engagent pas dans le cadre de la loi Oudin-Santini ne seront en aucun cas mises à l'index. Ce texte a rendu cette démarche légale, mais aucunement obligatoire.

Paul Michelet ajoute que tout acte de solidarité représente un effort qui réclame une adhésion de la part des élus comme de leurs administrés.

Adrien-Frédéric Denisart, du SIE de Grimonviller, souhaite savoir ce qui peut guider les organismes souhaitant s'engager dans le choix des actions, des projets et des ONG à soutenir.

Henri Begorre indique que nombre d'associations et d'ONG, telles que l'IRCOD ou pS-Eau, ainsi que toute une série d'acteurs, peuvent être des relais comme l'AMF ou l'AIMF. Ces actions de coopération doivent toutefois s'inscrire dans un cadre institutionnel et s'appuyer sur une expertise vigilante pour assurer leur pertinence et leur succès.

# Au pays de Lucy et sur les traces de Rimbaud : coopération décentralisée avec Harar (Ethiopie)

### Philippe DECOBERT

Maire d'Aiglemont Vice-président de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne

### **Gilles GRULET**

Directeur des Services au Public à la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne

Philippe Decobert explique que ce projet de coopération décentralisée a débuté en mai 2006 avec la signature d'une Convention entre Charleville-Mézières, ville natale d'Arthur Rimbaud, et la ville historique d'Harar en Ethiopie, où le poète vécu plusieurs années. Ce texte portait sur six domaines de coopération, dont l'accès à l'eau.

Gilles Grulet souligne ensuite l'importance et l'ampleur des travaux préparatoires d'expertise menés entre 2006 et 2009. Des hypothèses et des pistes de réflexion ont pu ainsi être définies à distance entre le groupe de travail créé par Cœur d'Ardenne et leurs homologues éthiopiens. Ces hypothèses ont ensuite été vérifiées lors d'un déplacement sur place en juin 2008.

Les experts ont constaté la vétusté et le rendement médiocre du réseau de distribution d'eau d'Harar, qui utilise un lac situé à 20 kilomètres de distance comme unique ressource depuis les années 1960. Les multiples coupures générales d'eau que connaît la ville sont à l'origine de nombreux problèmes sanitaires. De plus, la moitié de la population n'est pas raccordée à ce système et utilise des fontaines publiques insalubres.

Des pistes de coopération ont donc été définies à partir de ces diagnostics sur le plan de la distribution d'eau (raccord des fontaines publiques au réseau de distribution et formation des personnels locaux) et du contrôle sanitaire (fourniture de matériel d'analyse). En mai 2010, les élus de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne ont validé ces actions et leur ont alloué un budget de 15 000 euros par an pendant cinq ans au titre de la loi Oudin-Santini.

Pour conclure, Philippe Decobert tient à souligner l'importance de donner un écho à ces expériences, notamment grâce à leur médiatisation, afin de sensibiliser d'autres élus et d'initier peut-être d'autres projets similaires.

### Questions/Réponses avec la salle

Bernard Heulluy, conseiller municipal délégué à la Ville de Metz, revient sur la question de la pérennité des actions et s'interroge sur la façon dont est assuré le transfert de compétences et de technologies.

Philippe Decobert explique qu'il a été décidé de travailler en étroite collaboration avec les techniciens de la Ville d'Harar dès le départ du projet pour asseoir sa durabilité. Des visites sur place sont également prévues pour assurer un suivi qui se doit effectivement d'être vigilant, voire parfois exigeant.

### **Conclusion**

#### Claude GAILLARD

Pour conclure, Claude Gaillard salue l'ensemble de ces témoignages très complémentaires qui ont mis l'accent sur l'importance d'inscrire ces expériences de coopérations décentralisées dans la durée en adaptant les technologies et les solutions selon les pays et les populations. Il se réjouit surtout de la constance avec laquelle les valeurs de solidarité ont animé ces échanges.

Il note que tous les projets doivent associer le traitement des eaux usées si l'on veut obtenir une bonne qualité d'eau potable. De plus une implication des populations locales et particulièrement des femmes, est indispensable si l'on veut pérenniser les projets.

Claude Gaillard espère donc voir se poursuivre cette démarche commune de réflexion et d'action solidaire entre tous les acteurs concernés, afin de répondre aux enjeux vitaux que représente l'accès à l'eau et à l'assainissement.

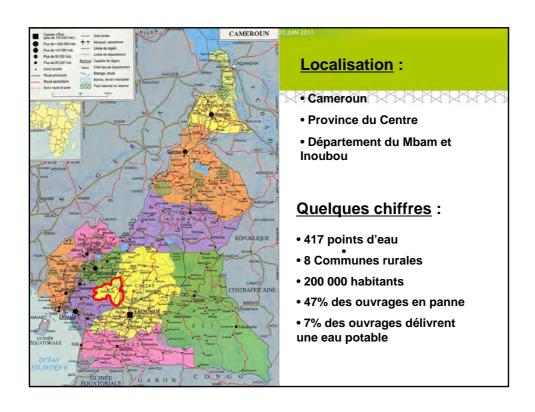






Présentations Powerpoint des intervenants



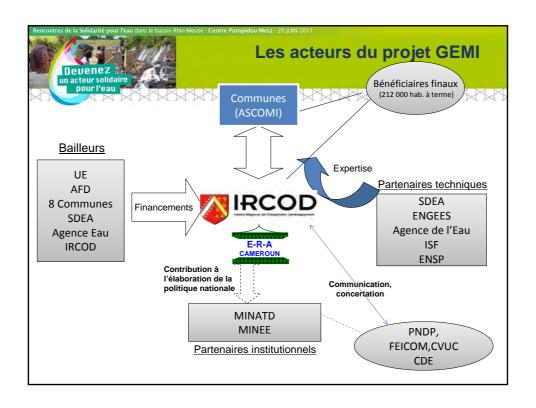




Améliorer durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le département du Mbam et Inoubou par la mise en place d'une structure intercommunale.

### Enjeux:

- la création d'une **structure intercommunale** en charge de l'eau et de l'assainissement regroupant 8 communes d'un département
- Une déclinaison du processus de **décentralisation** en cours
- Une contribution à la mise en œuvre de la **politique nationale de l'eau et** de l'assainissement
- L'amélioration durable de l'accès à l'eau en zone rurale







- Un projet basé sur un diagnostic et des besoins recensés
- Une coopération Nord/Sud au travers de partenariats opérationnels avec des acteurs alsaciens et camerounais pour mobiliser l'expertise nécessaire
- L'implication des tous les acteurs dans la définition des orientations
- Le choix d'une organisation institutionnelle pour la maitrise d'ouvrage de l'eau : une **structure intercommunale**
- Choix d'investissements en ouvrages d'AEP: plus de réhabilitations, des constructions limitées mais ciblées, 12 blocs de latrines
- Une cellule projet légère, transférée à terme à la structure intercommunale
- Une étude économique et financière sur le prix du service de l'eau



### Quelques éléments de diagnostic

- Multiplicité d'intervenants et absence de coordination des actions
- Inégale répartition des ouvrages sur le territoire
- Problème récurrent de fonctionnement et de maintenance des ouvrages 47% des ouvrages en panne
- Mauvaise gestion des ouvrages 80% des points d'eau ne possèdent pas de comités de gestion se réunissant régulièrement
- Faiblesse des contrôles sanitaires
- Mauvaise qualité générale de l'eau



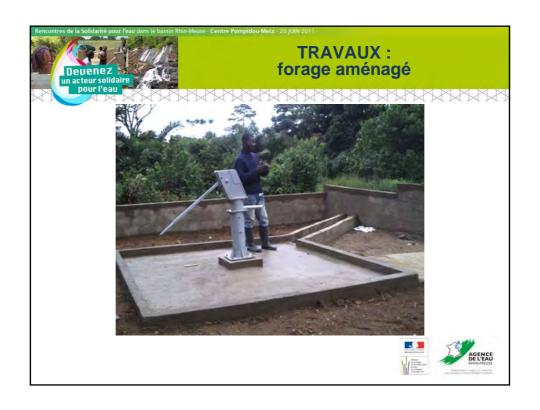
### Principaux axes de travail

### La construction d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale

- Mise en place d'un dispositif de concertation entre les acteurs (comité départemental de l'eau)
- Appui à l'émergence et à la structuration d'une maitrise d'ouvrage intercommunale (Modalités administratives et règlementaires, organisation, fonctionnement, financements)
  - Missions d'expertise du SDEA et de l'ENGEES
  - Mission de 2 Maires de l'ASCOMI en France
  - Etude juridique
- Elaborer les lignes directrices de la stratégie locale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (SIG, programmation,...)
- ⇒ Engagement de financement par les 8 communes















### **▶** Gestion et maintenance des ouvrages

- Mise en place d'un stock de pièces détachées adaptées ainsi qu'un dispositif organisationnel et financier garantissant sa pérennité
- Appui à la création et la redynamisation des comités de gestion et formation à l'utilisation de documents simples de gestion





# La formation des comités d'usagers de l'eau

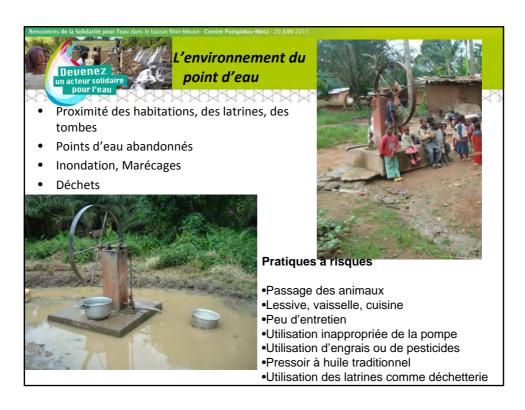




### ➤ <u>Le prix du service de l'eau</u>

- Un principe fondateur pour la future structure intercommunale
- Etude de consentement à payer par les populations pour le service de l'eau
  - Entre 200 et 500 FCFA par mois
- Etude sur les coûts d'exploitation et déterminer le juste prix de l'eau
  - Des coûts d'exploitation très variables suivant les types d'ouvrage (de 14 000 FCFA par an pour une source aménagée à 1 200 000 FCFA pour les miniréseaux scan water)
  - Simulation budgétaire : des recettes excédentaires permettant de financer une partie du renouvellement du parc







### Conception des ouvrages

- Absence de fondation
- Absence de protection contre le ruissellement
- Absence d'évacuation des eaux usées (rigoles)
- Présence d'un puisard
- Non étanchéité de l'ouvrage







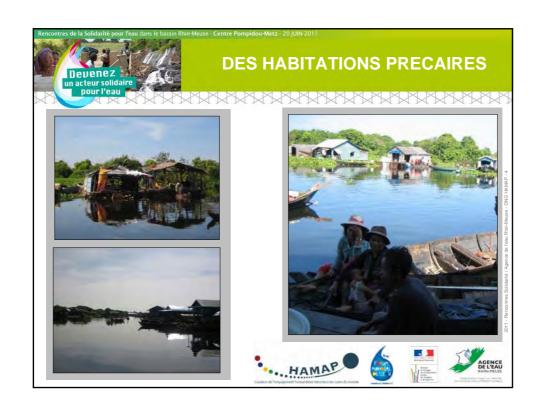


- C'est la première fois en milieu rural que sera expérimentée une approche territoriale à l'échelle intercommunale dans le domaine de l'eau
- Contribue à la clarification et à l'évolution du cadre règlementaire et juridique de la décentralisation : répartition des compétences communes/interco/Etat (SNEC/Camwater)
- Une démarche concertée basée sur les partenariats et les acteurs locaux pour définir une **stratégie départementale de l'eau**
- ⇒ Une expérience qui peut servir de référence à d'autres collectivités locales



























# COMPOSITION D'UNE JARRE FILTRANTE

- Un filtre céramique recouvert d'une solution de nitrate d'argent
- Un container plastique pour stocker l'eau filtrée
- Service Servic
- Un couvercle pour réduire la contamination de l'eau par les insectes et les poussières
- Un système de robinetterie pour se servir en eau potable
- Un système simple, peu onéreux, facilement transportable, et adapté aux besoins locaux



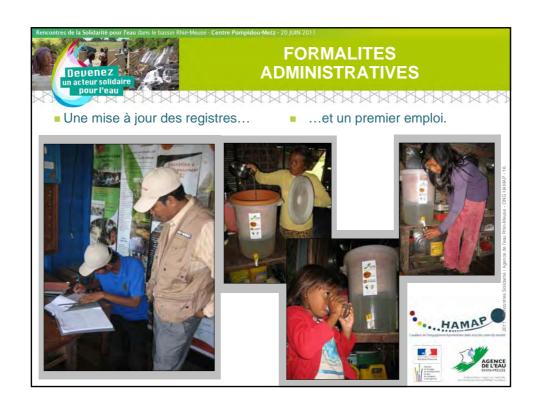










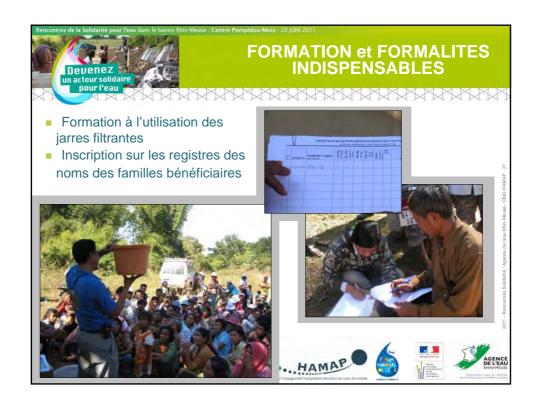




















- HAMAP a des jeunes ingénieurs, techniciens, logisticiens qui savent faire.
- HAMAP propose à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse des opérations simples, à la portée de tous, pérennes et validées par notre comité de projet.
- HAMAP choisit des partenaires locaux sérieux et contrôle toutes ses actions sur le terrain.
- La population locale participe financièrement à l'opération à hauteur de 10%.
- l'Agence de l'eau Rhin-Meuse met à disposition des fonds, à hauteur de 50% qui sont bien employés et qui sauvent des vies.
- Bien souvent nous cherchons un 3e partenaire : une ville, un conseil général... au titre du 1% de la loi Oudin.
- POURQUOI PAS VOUS ?

















Au forum d'Istanbul (2009), la France a mis l'accent sur la nécessité pour les autorités locales exerçant cette responsabilité, de bien disposer du pouvoir et des moyens nécessaires.

Les collectivités locales et régionales y ont adopté « le Pacte d'Istanbul pour l'eau » qui reconnaît:

- L'importance du rôle des autorités territoriales pour l'atteinte des OMD à tous les niveaux (local, régional et du bassin)
- La gouvernance participative
- La coopération décentralisée

Le « Pacte d'Istanbul pour l'eau » est une charte invitant les maires et élus des collectivités locales et régionales des collectivités locales et régionales du monde entier à formuler un engagement commun pour la gestion des ressources en eau face aux changements mondiaux.

700 maires de 43 pays ont déjà signé ce pacte dont une dizaine en France (Cergy Pontoise, Houdan, Lyon, Marseille, Maxéville, Montreuil, Paris, Sceaux, Strasbourg)







La coopération décentralisée : un outil au service de la solidarité

- La coopération décentralisée offre la possibilité aux collectivités locales françaises de nouer des partenariats avec des collectivités locales étrangères et de soutenir leurs projets dès lors qu'il y a signature d'une convention et des respects des engagements internationaux de la France.
- Elles financent sur leur propre budget différentes actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et promeuvent de nouvelles formes de financement solidaires sur la facture d'eau.























La coopération décentralisée est un outil d'action privilégié pour le partage des bonnes pratiques, l'amélioration des capacités de gestion des autorités locales et l'accès des populations aux services essentiels.

### **MERCI ET RENDEZ-VOUS A MARSEILLE!**













## L'accompagnement de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Christian SZACOWNY Délégué aux relations institutionnelles Agence de l'eau Rhin-Meuse









### Quelques chiffres :

- La consommation d'eau d'un européen est de 150 l/jour mais de 10 l/jour en Afrique subsaharienne
- Les objectifs du millénaire prévoient de réduire de moitié le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable en 2015









Une nouvelle loi : la loi dite « OUDIN-SANTINI » qui date de 2005

> Agence de l'eau Rhin-Meuse : environ 0,7 % du budget, soit environ 1,1 M€an









### Une orientation vers les pays les plus pauvres

- ceux dont le P.I.B. est le plus faible
  - l'Afrique en particulier subsaharienne et Madagascar



- ♦ l'Asie du Sud Est (Inde, péninsule Indochinoise...)
- **♥ HAITI**
- mais aussi certains pays de l'ex bloc soviétique (Moldavie, ...)









#### Des actions de solidarité

- l'alimentation en eau des villages
- la création de latrines

#### mais aussi:

- un accompagnement à la formation et à l'éducation
- une prise en charge par la population locale des travaux mais surtout de la gestion des installations
- la mise en place de Comités de gestion et de personnel qualifié pour l'entretien des ouvrages
- un paiement, même minime, de l'eau









#### Des actions dans le cadre institutionnel

- · accompagnement des instances des pays dans la gouvernance de l'eau
- un exemple le Laos qui veut « s'inspirer » du système français de gestion de l'eau, ce qui nécessite :
- 🦴 la venue d'experts pour former les cadres locaux :
  - techniquement
  - administrativement
  - financièrement









La politique de coopération dans le domaine de l'eau

Concrètement les financements possibles pour les investissements à réaliser

- principalement avec des O.N.G. du bassin Rhin-Meuse, mais aussi des collectivités
- jusqu'à 50 % du montant du projet dans la limite de 50 000 €d'aide
- une obligation de participation locale d'au moins 10% même sous forme non financière (main d'œuvre...)
- un souhait de multiplier les partenariats et les divers financeurs potentiels, notamment les collectivités











#### En conclusion

- des textes réglementaires et administratifs existent
- une nécessité de mobiliser plus largement les acteurs français et particulièrement les collectivités pour développer une politique efficace vers ces pays







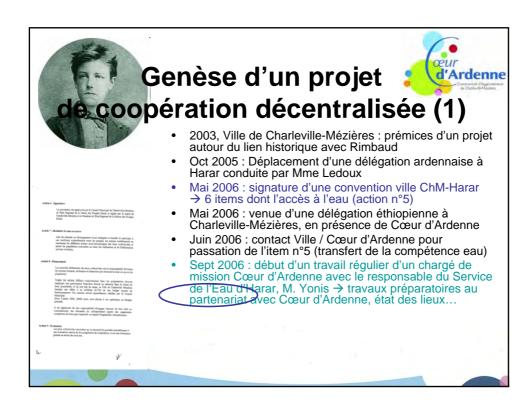


### **Sommaire**



- Cœur d'Ardenne, Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières (Ardennes)
- Genèse d'un projet de coopération décentralisée : sur les traces de Rimbaud au pays de Lucy – Cadre réglementaire – Transfert à Cœur d'Ardenne
- Harar, région ou ville ? Démographie et hydrologie
- Travaux préparatoires au partenariat intercommunal Etat des lieux La problématique eau locale
- Contractualisation du partenariat Subvention Plan d'action
- Des prolongements pour une action forte : Communication, Pacte d'Istanbul pour l'Eau







### Des enjeux mondiaux de l'eau à la solidarité des collectivités territoriales françaises

- Pour l'ONU l'objectif est de « réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population n'ayant pas un accès durable à l'eau et à l'assainissement ».
- La France crée un dispositif national permettant de démultiplier l'aide de la France en faveur des pays en voie de développement.

Article L.1115-1-1 du CGCT Loi Oudin



## Harar, région ou ville ? Démo et hydro (2)



- · Climat:
  - 3 saisons:
    - « Belg season » de février à Mai (petites pluies)
    - « Keremt season » de Juin à Septembre (pluies abondantes)
    - « Bega season » de octobre à janvier (saison sèche)
  - Pluviométrie : 800 à 1000 mm de précipitations /an (avec 890 mm d'ETP)
  - Température moyenne annuelle : 26.3 °C





## Travaux préparatoires au partenariat : fin 2006-2009 (1)



- Diagnostic à distance par téléphone et surtout mail pour de tenter de :
  - comprendre le fonctionnement du réseau de distribution ;
  - identifier précisément les problèmes ;
  - mettre en évidence, en étroite concertation avec les techniciens locaux, des pistes d'amélioration de la situation, qui ne soient pas une simple transposition de nos techniques, mais des solutions applicables facilement sur place;
  - confirmer l'adéquation des actions envisagées avec en sus une demande de subvention à l'AERM pour une aide pérenne et cohérente dans son ensemble.
  - → Des difficultés de communication : langue, bas débit, culture
- Mise en place d'un groupe de travail au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement :
  - 7 réunions techniques au cours de la période oct. 2006 avr. 2008
  - 21-28 juin 2008 : déplacement d'un cadre Cœur d'Ardenne en Ethiopie, en même temps à nouveau que la délégation ardennaise.
  - → Vérifier les conclusions du groupe de travail de visu et in situ, l'applicabilité des solutions et actions pressenties, reportage photos

## Travaux préparatoires au partenariat : fin 2006-2009 (2)



 1 seule ressource exploitée depuis 1966: 7 puits sur le site d'un ancien lac à 20 km d'Harar



Pb n°1 :

Le lac s'assèche

Espérance de vie ressource = 5 ans

dimensionnée pour alimenter 30 000 personnes, aujourd'hui nettement insuffisante par rapport aux besoins

 prélèvement : 3300 m³/j dont 3000 m³ refoulés vers un réservoir unique (1000 m³) et 300 m³ transportés depuis le lac par camions-citernes pour fontaines publiques

 traitement par chloration, système vétuste, manuel et peu fiable.



Pb n°3:

Seuls 350 m³ en entrée de réservoir

Rendement médiocre

Quantité d'eau nettement insuffisante pour Harar

Pb n'

Forte hausse population Ressource qui alimente Harar + Alemaya (conso comptabilisée) et Awedaye (non maîtrisée)

#### Conséquences:

- Coupure générale du réseau de distribution de 6h à 14h chaque jour
- Sectorisation actuelle d'Harar en 3 zones de desserte et alimentation de chacune d'elles à tour de rôle à raison d'un jour sur 3

## Travaux préparatoires au partenariat : fin 2006-2009 (3)



- Alimentation discontinue par :
  - réseau ancien, ≅ 70 ans
    - en acier galvanisé, fortement corrodable, faible diamètre
    - peu profond, fragile → parfois branchements affleurent, voire sont posés à même le sol et cheminent dans les rigoles d'assainissement
  - localisation souvent inconnue

Pb n°4

Réseau rarement sous pression, voire dépression ulnérabilité et pollution à la





pt pt sald

Pb de salubrité et de santé publiques

Pb n°5 :

rche de fuites le par corrélation coustique

## Travaux préparatoires au partenariat : fin 2006-2009 (4)



seulement 7 000 branchements alimentant les citernes individuelles des habitations (1 robinet toujours ouvert / habitation)

**Pb** n°5 :

Peu d'habitations sont raccordées (40 000 hab. = 1/2 ville Harar)

- → L'autre 1/2 population accède à eau aux fontaines publiques (60aine) ou auprès de vendeurs d'eau.
- par insuffisance de quantité, les habitants récupèrent et stockent l'eau de pluie (non filtrée) et la mélangent avec l'eau distribuée stockée dans les citernes individuelles
- → mélange stocké au soleil plusieurs jours, prolifération bactérienne



## Travaux préparatoires au partenariat : fin 2006-2009 (5)



Fontaines publiques alimentées par noria de 4 camions, 6 jours sur 7, à raison de 5 à 6 navettes

par jour



Qualité sanitaire de l'eau aux fontaines médiocre à mauvaise

Idem pour jerricans des acheteurs d'eau







- ...directement du puits au consommateur, sans traitement
- + camions non désinfectés régulièrement

## 2010 : Contractualisation du partenariat – Subvention (1)



Les pistes de coopération possibles :

- Au niveau de la distribution :
  - Aide pour le raccordement des fontaines publiques sur le réseau de distribution
  - Aide pour la fourniture de matériel de localisation de conduites
  - Aide pour la fourniture de matériel de détection de fuite
  - Formation des personnels et cadres
- Au niveau du contrôle sanitaire
  - Fourniture de matériels d'analyses
- 18 Mai 2010 : proposition aux élus et décision de l'Assemblée Communautaire
  - d'appliquer les dispositions de la Loi Oudin à compter du BP eau 2010
  - → montant de l'aide directe = 15 000 €HT par an pendant 5 ans
  - de rechercher de potentielles subventions
  - → obtention d'une aide Agence de l'Eau Rhin-Meuse

# 2010 : Contractualisation du partenariat – Subvention (2)



- Juin 2010 : venue durant une semaine du responsable du Service de l'Eau d'Harar aux fins d'élaborer un programme d'action et de travaux :
  - mise au point les mois suivants d'une convention-cadre pour 5 ans
  - mise au point les mois suivants d'un 1er avenant traitant des réalisations à mener dans le cadre de ce partenariat en 2010-2011.

HARAR-COEUR D'ARDENNE (CHARLEVILLE-MEZIERES, FRANCE) COOPERATION FUND

HARAR TOWN WATER SUPPLY DISTRIBUTION NETWORK REHABILITATION AND RURAL WATER SUPPLY PROJECT (ETHIOPIA)

2010-2011 ACTIONS PLAN.

SEPTEMBRE 2010

Approved by:

HARARI PEOPLES NATIONAL REGIONAL STATE

 Décembre 2010, signature de la convention-cadre et de l'avenant valant programme prévisionnel de travaux pour la période 2010-2011



# Contractualisation du partenariat – Subvention (3)



- projet d'extension / renouvellement de réseau et de raccordement de populations non desservies pour un montant de 80 000 € HT sur cette période;
- demande d'aide financière de 38 000 € HT déposée par Cœur d'Ardenne auprès de l'Agence de l'Eau RM, aide accordée
- versements de Cœur d'Ardenne sur fonds propres des BP eau 2010 et 2011 (acomptes) à hauteur de 15 000 €/an.



# Des prolongements : pacted d'Ardenne d'Istanbul (2)

 Solidarité internationale, accès à l'eau, préservation des ressources et de l'environnement, gouvernance publique de l'eau... Cœur d'Ardenne se veut impliquée

#### 5th WORLD WATER FORUM 5 T A N B U L 2 0 0 9



- » Juin 2011 : adhésion au pacte d'Istanbul
  - en 9 engagements



denne

#### Mesures

- 1- s'équiper de matériels de métrologie débit et pression in situ, avec enregistreur et stockage de données intégrés, à la pointe des technologies du marché, ce afin de traquer de façon continue les fuites sur les réseaux d'eau potable les plus dégradés;
- 2- développer des techniques de pointe de gestion de l'eau et de l'assainissement pour répondre à l'urbanisation et aux aléas provoqués par les changements globaux, prenant aussi en compte l'approvisionnement en eau dans les zones rurales ou dans les hameaux isolés ;
- 3- utiliser des technologies innovantes et adaptées à l'échelle locale pour améliorer l'efficacité et la couverture des systèmes d'eau et d'assainissement ;
- 4- investir dans des infrastructures durables ;
- 5- dans le cadre des partenariats nord-sud, encourager et travailler aux échanges éducatifs et de formation, au transfert de technologie afin de garantir la gestion durable de l'eau, le déploiement et le maintien de l'accès à l'eau ;
- 6- s'engager à protéger les ressources en eau et la biodiversité, notamment en essayant chaque fois qu'opportun et possible, d'acquérir des terrains dans l'emprise des périmètres de protection rapprochée des captages d'eau exploités par Cœur d'Ardenne;
- 7- sensibiliser les acteurs du secteur agricole et forestier sur la cohabitation des différents usages de l'eau et la protection qualitative et quantitative des milieux aquatiques, ce afin de rendre plus efficace l'utilisation de l'eau et favoriser son recyclage, ainsi que pour limiter la pollution :
- 8- sensibiliser les acteurs de l'industrie et du secteur économique sur la cohabitation des différents usages de l'eau et la protection qualitative et quantitative des milieux aquatiques, ce afin de rendre plus efficace l'utilisation de l'eau et favoriser son recyclage, ainsi que pour limiter la pollution :
- 9- protéger l'environnement, et tout particulièrement l'habitat aquatique, contre les effets négatifs a cumulés du développement urbain et du changement climatique.





## Merci de votre attention





Les rencontres de la Solidarité pour l'eau dans le bassin Rhin-Meuse Metz, 20 juin 2011







Questionnaire de satisfaction : les résultats



Rencontres de la Solidarité pour l'eau dans le bassin Rhin-Meuse Centre Pompidou-Metz [57] LUNDI 20 JUIN 2011

## Les résultats

### Questionnaire de satisfaction

Rencontres de la Solidarité pour l'eau / 20 juin 2011 / Metz

60 questionnaires retournés

Répartition des répondants par type de structures :

Collectivités / communautés de communes : 30%

Syndicats: 21%

Associations / ONG: 15%

Autres: 6%

Non communiqués : 28%

1. Les objectifs de cette journée (information des acteurs potentiels, présentation d'actions exemplaires...) vous semblent-ils ?

Totalement atteints 30%

Atteints 68,4%

Partiellement atteints 1,6%

Non atteints 0%

Les répondants ont trouvé que les objectifs de la journée étaient atteints (98,4% atteints ou totalement atteints) ; Quelques remarques sur l'importance de ce genre de manifestation, notamment pour convaincre les collectivités à s'engager dans la solidarité humanitaire.

#### 2. Les exemples présentés vous ont paru :

Un vrai « plus » 32,8%

Intéressants 67,2%

Moyennement intéressants 0%

Sans intérêt 0%

Les exemples choisis ont répondus à l'attente des participants (100%). Des exemples « diversifiés », « complémentaires ». Il serait intéressant de mettre davantage en valeur « les difficultés à surmonter » et « les pièges à éviter ».

3. Les points spécifiques sur le volet législatif (loi Oudin Santini, Pacte d'Istanbul) et la présentation sur l'accompagnement de l'agence de l'eau vous ont paru :

Indispensables 41%

Intéressantes 53%

Movennement utiles 4,5%

Inutiles 1,5%

Très bon bilan également sur le volet législatif et l'accompagnement de l'agence de l'eau (94%). Certains points mériteraient d'être détaillés : mieux définir les termes employés (coopération décentralisée...), détail des partenariats réalisables, contacts utiles...

4. Les parties consacrées aux questions avec la salle vous ont paru :

Indispensables 32,7%

Intéressantes 59,6%

Moyennement utiles 5,8%

Inutiles 1,9%

Des échanges jugés intéressants ou indispensables (92,3%) pour la grande majorité des participants, même si certaines interventions ont été jugées « hors sujet ».

5. Les présentations (diaporamas avec photos, film...) ont été perçues comme :

Un vrai « plus » 39,3%

Intéressantes 55,8%

Moyennement intéressantes 4,9%

Sans intérêt 0%

La mise en forme de ces Rencontres a convaincu à 95,1%. L'ensemble des présentations et quelques photos de la journée sont disponibles sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

## 6. L'organisation générale (localisation géographique, choix du lieu, accueil...) de cette journée, vous a paru : Très satisfaisante 62% Satisfaisante 36.3% Movennement satisfaisante 1,7% Une organisation jugée satisfaisante ou très satisfaisante (98,3%). Une remarque sur le choix d'un lieu plus central, comme Pont-à-Mousson. 7. Suite à cette matinée, seriez-vous prêt à aider un projet de solidarité « eau » ? Complètement 29,3% Plutôt oui 63.4% Plutôt non 2.4% Pas du tout 4.9% Un bel intérêt pour s'inscrire dans cet effort de solidarité (92,7%), avec quelques difficultés à surmonter : réussir à convaincre les vrais décideurs, moyens modestes... 8. Seriez-vous prêt à signer le Pacte d'Istanbul ? Oui 72,7% Non 27,3% Les participants répondent favorablement à cette question, sans être forcément en position de décideur. 9. Souhaitez-vous être recontacté par l'agence de l'eau Rhin-Meuse? Au sujet de la Loi Oudin Santini 18,4% Au sujet du Pacte d'Istanbul 20,4% Au sujet de l'accompagnement de l'agence de l'eau 40,8% Non **20,4% Expressions libres:** « de bons débats, à poursuivre », « une matinée fort intéressante et enrichissante », « des projets en cours d'étude », « nous sommes en réflexion... » « un manque de lien entre cette journée « rencontres solidarité » et le forum mondial 2012 », « excellente opportunité d'échanges entres les différents acteurs de l'eau et de l'assainissement ».

Sur une échelle de 1 à 10, quel est votre niveau de perception globale de la journée (entourez) :

1 2 3 4 5 6 **7 8 9 10**Très déçu Mitigé Très satisfait

La note globale est de 8,4/10













Liste des **participants** 







## Rencontres de la Solidarité pour l'eau dans le bassin Rhin-Meuse

### Lundi 20 juin 2011, à partir de 9h00

Centre Pompidou-Metz [57]

**ANDRE Stéphane** Agence de l'eau Rhin-Meuse

**ARDESI Arianna** Association internationale des maires

**AUBER Roger** Commune de Fleury

**BARBIER Hervé** SIA du Jarnisy

**BARBIER Max** C.C Région de Bourbonne-les-Bains

**BARTHOLOME Maurice** SIVU Eaux de la Basse Moder

**BAUER Gabriel** LEGTA Obernai

**BECK Gérard** Commune de Vergaville

**BEGORRE** Henri Commune de Maxéville

**BELBEOC'H Anne** Agence de l'eau Seine-Normandie

**BERGANTZ Cédric Ubiqus** 

**BETTINGER Mireille** SFL Fontoy

**BLASUTTO HOFER Martine** Commune de Mirecourt

Association AREED **BOLOGNINI GERARD** 

(Association Réseau Experts Environnement Développement)

**BOUCHEZ André** Commune de Boulay

**BOURA Claude** Syndicat des eaux de Manonviller

**BOURGEOIS Philippe** Commune de Gondreville

**BOURGEOIS René** Commune de Varangéville

Commune de Woustviller **BRIENZA Mario** 

BRONNER Henri Commune de Vendenheim

BUCHMANN Andrée SDEA du Bas-Rhin

BUTZ Hubert SDEA du Bas-Rhin

CHOFFEL Daniel SIE de production Kirschnaumen Meinsberg

**CLAIRE Michel** Commune de Bayon

COLAS Claudine C.C. du Lunévillois

CONRAUX Monsieur Commune de Vittel

CONRAUX Sylvie Commune de Vittel

COPINE Françoise HORIZON 54

COULIBALY Sarah Action contre la faim

DARBOIS René Ville de Metz

**DECOBERT Philippe** C.C de Charleville-Mézières

DEL BANO Patrick

Syndicat mixte d'assainissement et d'adduction en eau potable

de Farébersviller et environs

**DELANDRE Georges** Syndicat des eaux Henry Laffon de Ladebat

**DEMANGECLAUDE Jean** Commune de Granges-sur-Vologne

**DEMONGEOT Mylène** ONG HAMAP

DENISART Adrien-Frédéric SIE de Grimonviller

**DITSCH Marie-Madeleine** Commune de Langatt

**ECKERT Christian** Député de Meurthe-et-Moselle

FAGES Laurent SEAFF de Fontoy

FAURE Frédéric Commune de Dieulouard

FEIDT Nicole Commune de Toul

FREBY Gérard Commune de Saint-Ouen-lès-Parey

FRECHIN Dominique Agence de l'eau Rhin-Meuse

FRESSE Jacqueline Commune de Saint-Dié des Vosges

GAILLARD Claude Président du Comité de bassin Rhin-Meuse

GEHIN Etienne Les Amis du Laos

**GERARD Henri** SIVOM Moyenne Vallée de la Bruche & Hasel

GOEPP Christian S.D.E.A. du Bas Rhin

GOUSSE Céline SIE de Production Kirschnaumen-Meinsberg

GROS Dominique Ville de Metz

GROSSE Jean SIE de Wintersbourg

GRULET Gilles Communauté d'agglomération Cœur Ardennes

GUNTHER Patrick Association Humanitaire «Un Espoir pour Gossi/Gao»

HAVETTE Robert Commune de Fresnes en Woëvre

HAXAIRE Henri Commune de Willerwald

HEIDER Jean-Paul Institut régional de coopération

**HEINE Pierre**Commune de Metzervisse

**HEINLY Jean-Marie** Commune de Pulnoy

**HEULLUY Bernard** Ville de Metz

HOFFMANN Jacques Commune de Gorze

HOFFMANN Jean-Michel Commune de Farébersviller

**HOGG Fabrice** Commune de Dieulouard

**HOUPERT Nicole** Comité de jumelage ville de Laxou

**HUSINGER Nathalie** SIEA de la Vallée

**HUTTIN Claude** SIE de l'Est thionvillois

JACQUET Alain Commune de Dun sur Meuse

JACQUOT Bernard SIE de Rodalbe et Environs

JODEL Paul SIE de Lantefontaine

JOST Raymond Solidarité eau Europe

KAIGRE Joël ONG HAMAP

**KENNEL Jean-Claude** SIVU Eaux de la Basse Moder

**KIEFFER Franck-Richard** Agence de l'eau Rhin-Meuse

KLEIN Germain Commune de Morsbach

**LAGRANGE Jackie** Commune de Basse Ham

**LAMY François** CCFD Terre Solidaire

**LAPOIRIE Catherine** Commune de Ay sur Moselle

LAUB MARLENE Agence de l'eau Rhin-Meuse

LAUER Claude SI du Contrat de rivière Woigot

**LEDRAN CECILIA** Agence de l'eau Rhin-Meuse

LEROND Brice Conseil général de la Moselle

LESCASSE Daniel Commune de Novéant sur Moselle

MARCHAL André Commune d'Einville au Jard

MARCHAL Liliane Commune d'Einville au Jard

MARCOT Thierry Commune de Neuves Maisons

MARTINEZ Cathy Solidarité Eau Europe

MARTINS Américo HORIZON 54

MASSLO Albert Commune de Willerwal

MATHIEU André Syndicat des eaux de Landaville

**MERCIER Marthe** Terre des hommes France

MICHELET Paul Agence de l'eau Rhin-Meuse

MILIADO Stéphane Commune de Jœuf et Mont-Saint-Martin

MILLARD Didier C.C Bourbonne-lès-Bains

MINEL Bernard SIE de Vergaville

MINEL Marie-Françoise SIE de Vergaville

**MORDANTI Monsieur** 

MORITZ Guy C.C. de la Houve

MOUGEL Daniel ONG Les enfants du Sénégal

NASCY Lydia Commune de Ars sur Moselle

NIEL Camille Solidarité internationale

PASQUALETTO Roméo SIE Florange

PICHARD Edith Association les Puisatiers

PILLOT Alain Commune de Retonfey

PUSSINI Albert Comité de jumelage ville de Laxou

PUSSINI Paulette Comité de jumelage ville de Laxou

RAIMONT Bruno Hydraulique sans frontière

**RAMON Serge** 

**RAZAFINDRATANDRA** 

Yvan

**Cabinet ADAMAS** 

**RENAULD Lionel** 

RIEBEL Jean-Marc SDEA du Bas Rhin

ROBIN Rémi SM assainissement et adduction d'eau potable

de Farébersviller et environs

ROSAIRE Pierre Commune de Rurange les Thionville

ROUGET Philippe CC de Freyming Merlebach

ROUGIEUX Guy SIE de Seille et Moselle

**SAURDRY Thierry** Commune de Rombas

SCHALK Raymond LEGTA Obernai

SCHILLY Jean-Marie Commune de Marly

SCHULTZ DENIS IRCOD

SERVELLO Elisabeth Agence de l'eau Rhin-Meuse

SIMON Bernard ComCom de l'Etang du Stock

STABIO Jean-Marie Commune de Rémilly

STEINER Alain SMPE Fensch Lorraine

STREIFF Gérard SIE de Rodalbe et Environs

SUSUNG Stéphane Commune de Ars sur Moselle

**SZACOWNY Christian** Agence de l'eau Rhin-Meuse

THORION Jean Association Amitié Lorraine Myanmar

TISSERAND Carole SIA de l'agglomération de Longwy

TOURNAIRE Michel Commune de Mécleuves

UMBEHR Thierry Solidarité eau Europe

**VERGNEAUX Jean**Commune de la Francheville

VOIRIOT Raymond Commune de Tilleux

VONAU Jean-Laurent Conseil Général du Bas-Rhin

VUIDEL Bernard CCFD 88

WEISSE Eugène Commune de Semécourt

WEITEN Robert S.M.A.T.U. du Verdunois

ZANGA Bernard NIGER MA ZAADA



Dans le cadre du Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Marseille en Mars 2012, un colloque sur la solidarité s'est tenu le 20 Juin 2011 au centre Pompidou de Metz sous la présidence de Claude Gaillard, président du comité de bassin. Celui-ci avait pour objectif de sensibiliser les élus et les associations au pacte d'Istanbul et à la loi dite « Oudin-Santini ». 130 élus des collectivités et membres d'associations étaient présents.



